

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F17

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GHIRARDI, Karine CHALAH, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Richard MERRA, Aurélie REMACLE, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote : 2

Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI,

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal au sein de l'association "Le Tamanoir - Café Musiques de Gennevilliers"

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020 portant désignation des membres, représentant de la commune de Gennevilliers au sein de l'association « Le Tamanoir Café Musiques de Gennevilliers »,

Vu les statuts de l'association « Le Tamanoir Café Musiques de Gennevilliers », et notamment les articles 5.a et 10,

Considérant qu'à la suite de la démission de Maxime CAZAUX du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué, membre de droit, représentant la commune de Gennevilliers au sein de l'association « Le Tamanoir Café Musiques de Gennevilliers »,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : M. Philippe MILLER est désigné délégué représentant la commune de Gennevilliers au sein de l'association « Le Tamanoir Café Musiques de Gennevilliers ».

Article 2 : Les membres délégués sont :

- Madame Nadia MOUADDINE
- Madame Zineb ZOUAOUI
- Monsieur Gonery LIBOUBAN
- M. Philippe MILLER

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L' with a dot, representing Patrice Leclerc.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022